

Etaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Stéphane BIGOT, Elie LEME, Mmes Michèle PEUDÉNIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, MM. Renaud GAUDRON, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Frédéric LABBE, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Linda FOURNIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, Murielle DEPAGNE, M. Thibaut MULOT, Mme Lucie FOUGERAIS.

Etaient représentés : M. Alain BELLAY qui avait donné procuration à M. Paul GARNIER conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent : M. Axel BELLIARD

Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2021 a été adopté par tous les présents.

\*\*\*\*\*

### Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2021-047 : Fixation des tarifs des affiches du CinéMajestic

DM-2021-048 : Signature avec Europe Service de Aurillac (15) d'un contrat d'entretien pour la maintenance de la balayeuse pour une durée de 1000h par an et un coût de 3 400 € HT.

DM-2021-049 : Fixation des tarifs des Bizeuls pendant les vacances d'automne 2021

DM-2021-050 : Fixation des tarifs des Châtelets pendant les vacances d'automne et les mercredis de décembre 2021

DM-2021-051 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de terrains de football par la commune de Saint Denis de Gastines pendant les travaux de réfection de l'éclairage des terrains C et D au stade Marcel Boulanger

DM-2021-052 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis aux Bizeuls avec M. BOULIERE et Mme ANGOT pour un an reconductible à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 moyennant un loyer mensuel de 280 € hors charges

DM-2021-053 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3 B place de l'Hôtel de Ville (logement 1) avec M. KOUAME pour la période du 13 octobre au 30 novembre 2021 moyennant un loyer mensuel de 467,66 €

DM-2021-054 : Attribution d'un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur les études et le suivi de la démolition de l'ancien foyer culturel/gymnase et d'une maison d'habitation à la SAS AD INGE de Rennes (35) pour un taux de rémunération de 3,89 % pour un montant de 21 395€HT

DM-2021-055 : Signature avec la société PITNEY BOWES de la Plaine Saint Denis (93) d'un contrat pour la location de la machine à affranchir pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et un loyer annuel de 715 € HT

DM-2021-056 : Signature avec la société CREDIPAR de Poissy (78) d'un contrat pour la location d'un véhicule électrique « e-208 active » pour une durée de 60 mois à compter du 21 octobre 2021 et un loyer mensuel de 245,54 € TTC

DM-2021-057 : Fixation des tarifs des confiseries du CinéMajestic

DM-2021-058 : Passation d'un bail pour la location de dépendances sises à Charné avec M. VANNIER pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 moyennant un loyer annuel de 500 €

DM-2021-059 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'une salle de l'école de musique communautaire sise rue Jeanne d'Arc pour l'association Social Club pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021

DM-2021-060 : Passation d'un bail pour la location d'un bâtiment de stockage lieu-dit « la Gare » avec Mme LAGOUTTE pour une durée de deux ans à compter du 17 octobre 2021 moyennant un loyer mensuel de 100 €

## SOLIDARITES

### **RELOGEMENT D'UN LOCATAIRE DANS LE CADRE DU PROJET D'HABITAT DE L'ANCIEN FOYER CULTUREL**

Dans le cadre du projet d'habitat sur le site de l'ancien foyer culturel, la démolition de la maison d'habitation sise 14 boulevard du Collège nécessite le déménagement de la locataire avant d'entreprendre les travaux sur le site. Mayenne Habitat a fait une proposition de relogement à la locataire qui a accepté.

S'agissant d'un relogement à la demande de la collectivité, le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de déménagement qui s'élèvent à 3504 € TTC.

## AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

### PROJETS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal décide d'approuver le projet d'éclairage public dans le cadre des travaux rue des Mirettes et de contribuer aux financements proposés par le TE53 pour un montant estimé à 12 000 €.

Le conseil municipal approuve le projet d'éclairage public dans le cadre des travaux de l'impasse de Charné et de contribuer aux financements proposés par le TE53 pour un montant estimé à 4 000 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section dépense d'investissement.

### APPROBATION DE CONVENTIONS A INTERVENIR AVEC ENEDIS POUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Le conseil municipal approuve les conventions de servitudes CS 06/V07 à intervenir avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine et aérienne sur les parcelles communales AN 170 et 432 rue Lelièvre et autorise à cet effet Madame le Maire à signer lesdites conventions.

### OPÉRATION CENTRE ANCIEN PROTÉGÉ : PROROGATION DU DISPOSITIF D'AIDE COMMUNALE POUR MODERNISATION ET RÉNOUATION DES FACADES ET DEVANTURES COMMERCIALES

M. HUARD, adjoint, rappelle que le Conseil municipal a décidé de poursuivre jusqu'au 31 décembre 2021 les opérations de restauration du bâti inscrit à la ZPPAUP et de modernisation et de réfection des devantures commerciales afin de donner plus d'attractivité au centre-ville.

Le Conseil municipal décide de prolonger pour la période 2022-2024 l'opération « Centre Ancien Protégé » pour modernisation et rénovation des façades et des devantures commerciales. Il décide de reconduire à cet effet les aides communales afférentes :

- ♦ plafond subventionnable des travaux : 20 000 €
- ♦ taux d'intervention communal :
  - 25 % pour les murs répertoriés représentant une subvention maximale de 5 000 €
  - 25 % pour les bâtiments remarquables représentant une subvention maximale de 5 000 €
  - 20 % pour les bâtiments intéressants représentant une subvention maximale de 4 000 €
  - 15 % pour les immeubles d'intérêt moyen représentant une subvention maximale de 3 000 €

Le taux d'intervention de la commune est doublé pour les actions de « modernisation et de rénovation des devantures commerciales » et peut aller jusqu'à 10 000€, correspondant à 50 % d'un plafond subventionnable de travaux de 20 000 €.

## FINANCES

### RENOUATION ENERGETIQUE DU PRESBYTERE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2022

Le cabinet Cf architecture avait été missionné pour réaliser un diagnostic technique du Presbytère. En parallèle, un diagnostic énergétique de ce bâtiment a été réalisé dans le cadre de l'audit porté par Territoire d'Énergie Mayenne.

Au regard des diagnostics structurel et énergétique établis, il est prévu une intervention en deux temps :

1/ Rénovation structurelle

- réfection de la couverture
- renforcement ponctuel des planchers

2/ Rénovation énergétique

- dissociation de la chaufferie et de la partie électrique entre l'Eglise et du presbytère pour mise aux normes
- rénovation énergétique du presbytère: isolation périphérique, réfection des menuiseries, reprise de la partie électrique, modification du système de chauffage, travaux connexes

Ainsi, les travaux de rénovation énergétique pourraient bénéficier d'une aide au titre de la DETR « Transition écologique-équipements communaux et intercommunaux ».

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 30% d'un plafond de 300 000 € HT.

Pour Extrait Conforme,  
Le Secrétaire de Séance,



Gaëlle WILLY-BONNABESSE



Le Maire,

Jacqueline ARCANGER

*N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.*